Envoyé en préfecture le 26/06/2019

Recu en préfecture le 26/06/2019

Affiché le

ID: 091-219102860-20190624-DEL_2019_0073-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 24 Juin 2019

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 24 Juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

21 Étaient Présents:

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY -A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. RAKOUB - S. GIBERT - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés:

A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR - M. SOILIHI représenté par D. ATIG - Y. ITOUA représentée par F. OGBI - C. RENKLICAY représentée par P. RIO - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY - S. GAUBIER représenté par S. GIBERT - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents: P. TROADEC – L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

Délibération N° DEL - 2019 - 0073: « Candidature à la labellisation de Grigny comme cité éducative ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DEL 2016-0046 approbation du contrat d'intérêt National Porte Sud du grand Paris mentionnant la feuille de route Grigny 2030,

Vu la liste des territoires éligibles au label Cité éducative,

Considérant que le travail partenarial a permis d'aboutir à une feuille de route pour le secteur de projet Grigny visant à un engagement global de l'État tant sur les questions urbaines que sociales,

Considérant que le programme des cités éducatives doit être l'occasion de franchir une nouvelle étape dans la mobilisation des forces et moyens, dans l'innovation et dans la volonté de créer une culture commune en matière de réussite éducative et scolaire,

Considérant que l'éducation est un levier fondamental de justice sociale, de citoyenneté et d'émancipation,

Page 1/2

Envoyé en préfecture le 26/06/2019 Reçu en préfecture le 26/06/2019 Affiché le

ID : 091-219102860-20190624-DEL_2019_0073-DE

Considérant que la réussite éducative est le résultat d'une vision parta de la communauté éducative : les parents d'élèves, l'Éducation Nationale, la Ville, les partenaires publics (CAF, Cd91, ARS, ...).

Considérant que la labellisation « Cité éducative » représente une réelle opportunité pour renforcer et sécuriser dans le temps, le Grand projet éducatif et faire de Grigny, d'une manière systémique, un territoire d'innovation et de réussite éducative,

Délibère, et,

Autorise Monsieur le Maire à répondre, à l'appel à candidature pour la labellisation « Cité éducative », à signer les conventions et tous les actes et documents en relation avec la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à faire des demandes de financement, pour la mise en œuvre des actions ci-dessous intégrées au prochain programme des cités éducatives :

- √ Fonds d'accès au sport et à la culture pour tous les 6-15ans,
- ✓ Mobilité internationale des collégiens,
- ✓ Dépistage bucco-dentaire systématique,
- ✓ Petits déjeuners dans toutes les classes des écoles de la Ville.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote:

Pour :

....

Ne prennent pas part au vote :

4 (S. GIBERT - K. OUKBI - S. GAUBIER - A. LAMOTHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 2 6 JUIN 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 2 6 JUIN 2019